



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 8 septembre 2015, tenue le lundi 28 septembre 2015 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents lors de la présente séance, MM. les conseillers Denis Charette et André Tremblay.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

355/28-09-15

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 8 septembre 2015 à la suite de son ajournement.  
Il est 17 h.

### **ADOPTÉE**

356/28-09-15

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ L'item suivant est modifié comme suit :

- I.1 Appropriation du surplus accumulé pour la réparation des fissures des terrains de tennis des secteurs Sainte-Véronique et L'Annonciation

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

#### **A RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

**Période de questions du public**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015

### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **C AVIS DE MOTION**

### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **E GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

1. Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) – Demande d'aide financière pour l'année 2016
2. Vente d'une partie de l'emprise du chemin Francisco
3. Entente concernant l'émission d'un permis de construction et l'aménagement d'un terrain dans le parc industriel de la Rouge pour un projet de biomasse

### **F CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRAVAUX PUBLICS**

### **I LOISIRS ET CULTURE**

1. Appropriation du surplus accumulé pour la réparation des fissures des terrains de tennis des secteurs Sainte-Véronique et L'Annonciation

### **J DIVERS**

1. Hommage à un grand bénévole de Rivière-Rouge le 3 octobre 2015

#### **Période de questions du public**

### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

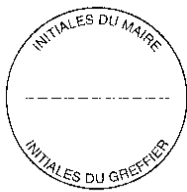
357/28-09-15

### **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a mis sur pied un transport intermunicipal permettant d'assurer un transport vers le sud à la population des cinq (5) municipalités de la Rouge de la MRC d'Antoine-Labelle, soit Rivière-Rouge, La Macaza, Nominingue, L'Ascension et Lac-Saguay;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'assurer la continuité de ce transport important pour l'économie de la région, il en coûte plus de 41 809 \$ à la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) reçoit annuellement une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 100 000 \$ afin d'assurer le transport collectif dans la MRC d'Antoine-Labelle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de la quote-part que la Ville paie à la MRC d'Antoine-Labelle revient au TACAL pour la gestion du transport collectif, soit 17 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la population de la MRC d'Antoine-Labelle est de 35 209 et que celle des municipalités de la Rouge est de 8 865, soit 25 % de la population de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la contribution annuelle du TACAL au transport du secteur sud ne représente que 12,5 % de la somme attribuée par le MTQ au transport collectif pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) de contribuer au transport collectif du secteur sud en octroyant une aide financière à la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2016 représentative du bassin de population utilisant ce service.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités de la Rouge.

### ADOPTÉE

### VENTE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN FRANCISCO

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de Mme Darquise Charron, propriétaire du 1204, chemin Francisco à Rivière-Rouge, pour l'acquisition d'une partie de l'emprise du chemin Francisco adjacente à sa propriété, et ce, afin de lui permettre l'aménagement d'une installation septique conforme;

**CONSIDÉRANT** que la grandeur demandée est de 230 mètres carrés telle que présentée sur le plan numéro 01 du dossier numéro 250-14-724 de la firme d'ingénieurs « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » en date du 2 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** que la vente de cette partie de l'emprise du chemin Francisco ne nuira pas aux opérations d'entretien de la Ville ni à la sécurité et à la visibilité des usagers dudit chemin;

**CONSIDÉRANT** que le prix de vente de cette partie d'emprise est de 2 348,15 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** que les coûts des honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire ainsi que les frais notariés et de publicité seront assumés par Mme Charron;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la vente à Mme Darquise Charron, pour la somme de 2 348,15 \$ plus les taxes applicables, d'une partie de l'emprise du chemin Francisco adjacente à la propriété de Mme Charron, telle que présentée sur le plan numéro 01 du dossier numéro 250-14-724 de la firme d'ingénieurs « Gilles

358/28-09-15

Annulée par la  
résolution numéro  
431/23-11-15



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015

Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » en date du 2 juin 2014 et comportant une superficie de 230 mètres carrés.

Que Mme Marquise Charron donne un mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres afin de faire arpenter la partie de l'emprise convoitée, incluant l'installation de repères aux fins de vérification par la Ville.

Que la transaction soit faite devant le notaire qui sera au choix de Mme Charron.

Que tous les coûts des honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire ainsi que les frais notariés et de publicité soient assumés par Mme Charron.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

359/28-09-15

#### **ENTENTE CONCERNANT L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA ROUGE POUR UN PROJET DE BIOMASSE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente intervenue avec la Coopérative forestière de la Petite Nation concernant l'émission d'un permis de construction et l'aménagement d'un terrain dans le parc industriel de la Rouge pour un projet de biomasse.

D'autoriser le Service d'urbanisme et d'environnement à délivrer les permis nécessaires à la réalisation dudit projet.

### ADOPTÉE

#### **CONTRATS ET APPEL D'OFFRES**

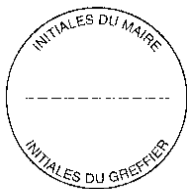
360/28-09-15

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-07 SUR INVITATION – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts (sanitaire et pluvial) et des chaussées, il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville, soit pour les tronçons les plus âgés ou qui présentent des problématiques de performance, et ce, pour une longueur totale approximative, pour les deux (2) réseaux, de 7 452 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

### ADOPTÉE

### LOISIRS ET CULTURE

361/28-09-15

### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA RÉPARATION DES FISSURES DES TERRAINS DE TENNIS DES SECTEURS SAINTE-VÉRONIQUE ET L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la réparation des fissures des terrains de tennis des secteurs Sainte-Véronique et L'Annonciation à la compagnie « Scellant BC » au montant total de 3 895 \$ plus les taxes applicables (coût total de 4 478,28 \$ incluant les taxes applicables), et ce, conformément à leur offre de services datée du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

### DIVERS

362/28-09-15

### HOMMAGE À UN GRAND BÉNÉVOLE DE RIVIÈRE-ROUGE LE 3 OCTOBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015  
AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE 2015

D'autoriser le versement d'une contribution de 150 \$ à Mme Pierrette Brousseau, directrice générale, de l'organisme « Les Résidences Côte-Cartier », pour la participation de cinq (5) membres du conseil à l'hommage à un grand bénévole de Rivière-Rouge, organisé par Les Résidences Côte-Cartier, qui aura lieu le 3 octobre 2015, soit une contribution de 30 \$ par participant.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

363/28-09-15

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 11.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux  
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse